



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attractivité et valorisation des arts forains à l'international

Question écrite n° 38731

Texte de la question

M. Jacques Krabal appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la visibilité et la reconnaissance internationale de l'art forain, composante du patrimoine français. En France, quelque 35 000 forains regroupés en plus de 6 000 entreprises sont en activité sur le territoire. La vitalité économique de ce secteur est fortement liée à l'héritage culturel du pays. La créativité, l'inventivité et la grande capacité d'adaptation permettent à ces entreprises foraines de proposer un divertissement de proximité indispensable au bon équilibre des rapports humains au sein des sociétés. Cette tradition foraine est aussi conservée dans plusieurs musées des arts forains en France. L'art de la fête foraine est certes éphémère, mais il est ancré dans la mémoire collective. Il est associé au rêve et à la fête. Les forains contribuent à l'animation de tous les territoires de France, avec des métiers et des savoir-faire qui ne cessent d'innover tout en continuant à faire la joie des petits et grands. Ils sont la valeur historique ajoutée aux spectacles artistiques et aux manifestations culturelles. M. le député peut le vérifier depuis son enfance dans le sud de l'Aisne. Ainsi les forains sont-ils les partenaires de la célèbre fête Jean de La Fontaine à Château-Thierry. M. le député sait que, pour le 400^e anniversaire du fabuliste, ils vont être parties prenantes de ce grand évènement culturel, comme tant d'autres en France et dans le monde. Les entrepreneurs forains sont porteurs de culture et de traditions parfois ancestrales qui contribuent à l'attractivité du pays dans le monde. Pour tous les professionnels du secteur, une marque de reconnaissance serait attendue. La nécessité de préserver et de valoriser cet art a conduit la Fédération des forains de France à demander le classement au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO de « la culture de la fête foraine et l'art des forains ». Il lui demande de quelle manière il pourrait soutenir cette démarche.

Texte de la réponse

Le dossier de candidature multinationale « La culture vivante de la fête foraine et l'art des forains » a été soumis à l'UNESCO par la Belgique et la France le 30 mars dernier. Fruit d'un intense travail de concertation entre les deux pays, ce dossier revêt une importance particulière pour la communauté foraine qui a fortement souffert de l'arrêt de ses activités du fait de la crise sanitaire. Pour la France, le ministère de la culture, en étroite collaboration avec le musée des arts forains, contribue à sa mise en œuvre et à son suivi. Il sera prochainement examiné par l'Organe d'évaluation pour une possible inscription en 2022 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38731

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 juillet 2021

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3788

Réponse publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6839